

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

DELIBERATION N°2019/2712-06

Objet: DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION AU SEIN DE LA COMMISSION DE REFORME (PATS ET SPP)

L'an deux mil dix-neuf et le 27 décembre à 09 heures, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabert MICHELY, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 11 décembre 2019, lequel conseil faute de quorum a été convoqué à nouveau le 18 décembre 2019.

Présents	Conseil d'Administration du SDIS Séance du 27/12/2019				
Membres du CASDIS					
	Nom	Prénom	Fonction		
	GUSTIN	Philippe	Préfet		
	BOREL-LINCERTIN	Josette	Présidente du Conseil Départemental		
	HANI	Sabry	Directeur de cabinet du préfet		
	Représentants d	lu Conseil Dép	artemental		
Titulaires		Fonction			
	ABAILLE	Aurélien			
	ANSELME	Jacques	2ème vice-président		
	BAJAZET	Clodomir	1 ^{er} vice-président		
	BENIN	Justine			
	DAN	Juliana			
	ERDAN	Nicole			
	GALANTINE	Louis			
	LERUS	Chantal			
х	MICHELY	Fabert	Président du CASDIS		
	SIGISCARD	Marcel			
Suppléants		Fonction			
	BAJAZET	Claudine			
	BERNARD	Marlène			
	DARTRON	Jean			
х	DULAC	Daniel			

_	ETZOL	Maryse		
	MORNAL	Blaise		
	RAUZDUEL	Rosan		
	ROBERT-LAMPONI	Baptistia		
	RODES RODES	Brigitte		
		Marie-Chantal		
	SAINT-SAUVEUR	Marie-Chantai		
Présents		Représentants	des communes	
Titulaires	Représentants des communes Nom Prénom Fonction			
X	LOUIS-CARABIN	Gabrielle	Tonetion	
Λ	MARC-MATHIASIN	Jeanny		
V	MAGLOIRE	Claude	3 ^{ème} vice-président	
X	DESSOUT	Justin	3 Vice-president	
		Claudel		
0 1/ /	DELUMEAU	Claudel		
Suppléants	TIATO A C	GI I		
X	VAIRAC	Charles		
	LEOGANE	Jacky		
	HIRA	René		
	MANCHE	Molière		
Titulaires	Titulaires Membres avec voix consultatives			
	RAMASSAMY	Eric	Payeur Départemental	
	BISSAINTHE	Gilles	Président UDSPG	
X	JERPAN	Tony	Médecin chef du SDIS	
	DOLLIN	Tony	Représentants des SPP officiers	
X	BALLET	Charles	Représentant FO	
X	ABDOUL	Achille	Représentant des SPV Officiers	
	BOULON	Luc	Représentant des SPV Non Officiers	
Suppléa	ints			
X	ZOU	Jocelyn	Représentant FO	
	BAJAZET	Siegfried	Représentant des SPV Officiers	
	QUERIN	Yveline	Représentant des SPV Non Officiers	
	ROSPART	Steed	Représentant des SPP Officiers	
Y assistaient				
X	ANTENOR-	Félix	DDSIS	
	HABAZAC			
X	LEVIF	Jean-Paul	DDA	
X	TIROLIEN	Alain	Chef d'ETAT-MAJOR	
X	MARC	Corinne	Chef GAF	
X	CHARBONNE	Dominique	Chef du service secrétariat de	
A	CITALDOINIL	Dominique	Direction	
X	RILCY	Mario	Chef du service Finances	
	FIRMIN	Cindy	Chef du service juridique	
X	LIMMIN	Cilidy	Cher du service juridique	

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée.

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, et notamment ses articles 3 et 7,

Considérant que la commission de réforme des Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés (PATS) et des Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) comprend, notamment, deux représentants de l'administration et que chaque titulaire a deux suppléants,

Considérant que les représentants de l'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours sont désignés par les membres élus locaux de l'organe délibérant du service départemental en son sein,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

<u>Article 1</u>: Désigne en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission de réforme des Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés (PATS) et des Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) les membres du Conseil d'Administration du SDIS de la Guadeloupe suivants:

- Monsieur Claude MAGLOIRE, titulaire
 - o Madame Gabrielle LOUIS-CARABIN, son suppléant
 - o Madame Baptistia ROBERT-LAMPONI, son suppléant
- Madame Juliana DAN, titulaire
 - o Monsieur Charles VAIRAC, son suppléant
 - o Madame Jeanny MARC, son autre suppléant

<u>Article 2</u>: Précise que la délibération du Bureau du CASDIS n°2019/1502-02 du 15 février 2019 portant renouvellement est installation des instances du SDIS sera abrogée par ledit Bureau lors de sa prochaine séance.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs.

<u>Article 4</u>: Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai

de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.

VOTE DU CASDIS				
En exercice	15			
Présents	05			
Votants	05			
RESULTAT DE VOTE				
Voix pour	05			
Voix contre	00			
Abstention	00			



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :